



## « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,  
à but non lucratif et d'intérêt général.

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.

Téléphone 06 09 83 47 76. [www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org](http://www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org)

### Compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration de l'association, membres élus, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque » s'est réuni, le samedi 09 décembre 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, de 14h30 à 16h30, à la Salle paroissiale St. Augustin, 31 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE, sur convocation du Président Gérard HARDUIN-AUBERVILLE.

Sont présents :

M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard,  
Mme ROUY Anne-Marie.  
M. MESPREUVE Francis,  
M. LUQUET Henri,  
M. PRIOU Didier,  
Mme VADROT Françoise

Absents excusés :

M. HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas,  
M. ROMANET Louis,  
Mme DELIRY Florence,  
M. MICHAUX Jean-Bernard,

Suite à l'Assemblée Générale, deux sièges demeurent toujours vacants.

Il n'a pas été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents, la feuille d'émargement de l'AG en faisant office.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, en qualité de Président sortant de l'association. Il était assisté, en tant que Secrétaire de séance, de Mme VADROT Françoise, Administratrice de l'association.

A 16h30, la séance a été ouverte par M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard qui a redonné lecture de la convocation.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Constatation que le quorum prévu par l'article 13 des statuts, soit la moitié des dix membres élus, est atteint et que le Conseil peut délibérer.
2. Election du Bureau après la tenue de notre AG.
3. Questions diverses.

Etude des différents points :

#### 1-Quorum :

Le Président constate que le quorum prévu par l'article 13 des statuts, soit la moitié des dix membres élus, est atteint et que le Conseil peut délibérer.

#### 2- Election du bureau après la tenue de notre AG :

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le « Bureau » suivant est reconduit :

- Gérard HARDUIN-AUBERVILLE : Président,
- Anne-Marie ROUY : Vice-présidente,
- Florence DELIRY : Secrétaire,
- Henri LUQUET : Secrétaire-adjoint,
- Francis MESPREUVE : Trésorier,
- Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE : Trésorier-adjoint.

Il est décidé qu'il y aura un seul Vice-président.

Sont Administrateurs :

Mme Françoise VADROT, M. Jean-Bernard MICHAUX, M. Didier PRIOU, M. Louis ROMANET.

Le Président remercie très chaleureusement l'ensemble du Conseil.

**3- Concernant les durées de mandats : Sur proposition du Président :**

**Renouvelables en 2024 :**

Mme ROUY Anne-Marie, messieurs HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, LUQUET Henri ;

**Renouvelables en 2025 :**

Mmes VADROT Françoise, DELIRY-COULON Florence, M. ROMANET Louis,

**Renouvelables en 2026 :**

Mrs. HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas, MESPREUVE Francis, MICHAUX Jean-Bernard, PRIOU Didier,

**5- Questions diverses :**

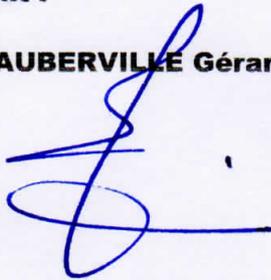
En l'absence de questions, le Président propose de clore ce CA.

L'ordre du jour étant épuisé, et après les remerciements du Président, la séance a été levée à 16h45

A SAINT ARNOULT, le 09 décembre 2023

**Le Président :**

**HARDUIN-AUBERVILLE Gérard**



**Le Secrétaire :**

**VADROT Françoise**

